

## Qualité

La démarche qualité dans laquelle s'inscrit l'enseignement de Promotion Sociale du Collège des Aumôniers du travail provient d'un cadre légal existant depuis une quinzaine d'années. En effet, depuis la déclaration de Bologne en 1999 a mis en place un système de gestion de la qualité dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur. Quelques années plus tard, en 2008, un décret créé l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur de promotion Sociale ([www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)). La démarche qualité a pour but d'encourager le dialogue entre toutes les parties prenantes au sein de la Communauté française.

Lors de l'année scolaire 2011-2012, une de nos sections : « Le bachelier en informatique de gestion » a été évaluée. Outre le continuum de cette section, en 2015-2016, l'accent a été mis sur l'analyse du bachelier en comptabilité. Dans cette perspective, une coordinatrice qualité a présenté un rapport à L'Agence qualité le 4 juin 2016.

L'évaluation de ces deux sections a permis de mettre en place toute une série d'actions afin d'améliorer la qualité des enseignements dispensés dans l'ensemble des sections. En effet, de nombreuses actions sont menées afin que les étudiants inscrits dans notre établissement puissent bénéficier du meilleur enseignement possible. L'accent est mis sur la participation de toutes les parties prenantes par le biais des questionnaires qualité distribués à l'ensemble d'entre elles mais aussi la constitution de CEI par sections. Ces dernières se déroulent une à deux fois par an et donnent la parole aux différentes parties prenantes et permettent d'avoir un échange constructif entre elles.

Pour toute question relative à la qualité au sein de l'établissement scolaire de Promotion Sociale des Aumôniers du Travail, vous pouvez contacter la coordinatrice Vanlathem Julie à l'adresse suivante : [julie.vanlathem@promsocatc.net](mailto:julie.vanlathem@promsocatc.net)